

Le Montiennois

JUILLET, AOUT, SEPTEMBRE 2021

☎ : 03.44.51.76.61 - ✉ : 03.44.19.57.31

✉ : mairiemontiers@wanadoo.fr

<http://www.mairie-montiers.fr/>

Le saviez-vous ?



Montiers a vu l'édification de son monument aux morts en 1931 pour un coût de 25 francs (hors subventions) et baptisé « monument Foch ».

On observe en façade, en ornement, une feuille de palme symbole du martyr et représentative de la mort. En objet, se distingue une croix de guerre qui fait référence à l'hommage officiel rendu aux combattants.

La liste des morts est inscrite par ordre alphabétique.

Informations sur les activités de la Mairie



Plan local d'urbanisme (PLU)

Pour la rédaction de ce document complexe, la commune a fait appel à l'assistance du cabinet PERSPECTIVES, spécialisé en urbanisme.

Le PLU est un document qui détermine les règles de construction et d'occupation des sols. Son élaboration comprend plusieurs étapes dont l'établissement d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable appelé PADD.

Ce premier document détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir en tenant compte des enjeux identifiés au sein d'un diagnostic.

Son contenu a été présenté en réunion de Conseil municipal le 29 juin dernier pour permettre la tenue d'un débat sur l'ensemble de ses dispositions. Cette étape étant franchie, une réunion publique se déroulera dans le courant de l'année. La date vous sera précisée dès qu'elle aura été fixée.

Ce document pourra être consulté en Mairie et sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

Sécurité traversée du village

Compte tenu de la circulation importante dans la rue principale du village, des excès de vitesse constatés ainsi que des difficultés de stationnement relevés sur les trottoirs qui obligent les piétons à emprunter la chaussée, une étude de diagnostic routier et étude de circulation RD 152 et des rues adjacentes a été réalisée par la SARL ISR. Aux termes de cette étude, des propositions d'installation de ralentisseurs ainsi que la création d'emplacements de stationnement ont été suggérées. Un devis a été demandé auprès d'entreprises locales.

Réfection rue de la fontaine et rue des petites vignes

Les chaussées de la rue de la fontaine et rue des petites vignes nécessitent la pose d'un enrobage ainsi que la pose de 2 candélabres rue de la fontaine. Les subventions ont été demandées à l'Etat, à la Région des Hauts de France et au Conseil départemental de l'Oise.

Vidéo protection

Le projet d'installation d'un système de vidéo protection suit son cours. Les demandes de subvention ont été adressées et une seule est encore dans l'attente d'un retour. Ce projet prévoit la mise en place de 9 caméras de surveillance qui permettront de prévenir et de lutter contre tout acte de malveillance.

Informations sur la vie communale



Embellissement de la commune

Dans le cadre de l'embellissement de la commune, deux décorations ont été installées. Ce travail réalisé par des bénévoles a pu se faire grâce aux dons (matériaux) de trois familles de Montiers. Un grand Merci à elles !

- Salle des fêtes.



Vous l'avez certainement constaté, l'ancienne entrée de la salle des fêtes a été embellie.



• Mairie.

Monsieur et madame
CAOUIN



Un grand merci à ces personnes et à Yvan, notre employé municipal, qui a mis beaucoup de cœur à installer ces décorations. Vous pouvez encore déposer vos dons de matériaux (peinture, clous, vis, bois...) à la Mairie ou les confier à notre agent municipal

Plants et fleurs.



Ne jetez plus vos boutures, plantes, bulbes et vivaces. Offrez-les à la commune qui saura en faire bon usage dans les massifs. Pour ce faire, vous pouvez les donner à l'agent communal ou les déposer en Mairie.

RAPPELS



aux bruits inutiles.

Le bruit est considéré comme excessif (et donc sanctionnable) dès lors qu'il porte "atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité". Et cela, de jour comme de nuit.

Par arrêté préfectoral du 15 novembre 1999, les appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur...) sont autorisés :

- De 8h à 12h et 13h30 à 19h30 du lundi au vendredi
- De 9h à 12h et 15h à 19h le samedi
- De 10h à 12h les dimanches, jours fériés



au brûlage dans les jardins



Il est **INTERDIT** de brûler vos déchets verts à l'air libre ou à l'aide d'un incinérateur. Pour évacuer vos déchets légalement, vous avez la possibilité de vous rendre à la déchetterie ou d'utiliser le service de ramassage organisé par la Communauté de communes.

En plus d'être polluant et interdit, il existe des risques d'incendie mais aussi de troubles de voisinage causés par l'odeur et la fumée. Ce brûlage dégrade la qualité de l'air et nuit à l'environnement et à la santé.

Toute personne qui déroge à cette règle et brûle ses déchets verts en plein air ou dans un incinérateur, s'expose au **paiement d'une amende** dont le montant peut atteindre **450 euros**.

Si vous avez connaissance de comportements de cet ordre, vous pouvez **alerter la Mairie** et/ou engager une **procédure pour troubles de voisinage** et notamment, **nuisances olfactives**.

AGENDA

Mercredi 14 juillet - Brocante du village.

Compte tenu des restrictions sanitaires du 6 juin, exceptionnellement la brocante a été reportée au 14 juillet. Les réservations peuvent se faire en Mairie ou dans la boîte aux lettres du comité des fêtes jusqu'au 10 juillet. Le prix est fixé à 1€ le m², (les 3 premiers m sont gratuits), et le paiement s'effectue à la réservation.

Vous avez la possibilité de vous restaurer sur place le midi, sandwich jambon-beurre, saucisses, merguez, frites. Il n'y aura pas de repas le soir.

Port du masque obligatoire (arrêté préfectoral du 30 juin 2021).

Mercredi 14 juillet - Cérémonie monument aux morts.

Une cérémonie au monument aux morts se déroulera le mercredi 14 juillet à 11 heures avec dépôt d'une gerbe.

Le public peut participer à cette manifestation sous réserve de porter un masque conformément à l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021.

13 et 14 juillet - Collecte du Bleuets de France



Symbole de mémoire et de solidarité au moment de la Fête Nationale, une vente de bleuet sera organisée à cette occasion.

Soutenir le Bleuets de France, c'est une belle manière de rendre hommage aux milliers de femmes et d'hommes qui aujourd'hui s'engagent en France et partout dans le monde, pour la défense de nos libertés et de nos valeurs. C'est également transmettre leur exemple aux jeunes générations.

Cette collecte se déroulera le mardi pendant la permanence de la Mairie, le lendemain lors de la cérémonie au monument aux morts ainsi qu'à la brocante du 14 juillet.

28, 29 et 30 août - Fête du village

Programme des festivités :

Samedi 28 Août 2021 : ouverture des manèges dans l'après-midi et la soirée.

Dimanche 29 Août 2021 : ouverture des manèges dans l'après-midi et la soirée.

Lundi 30 Août 2021 : ouverture des manèges dans l'après-midi et la soirée.

18h30 - Apéritif et repas offert (moules frites) à tous les Montiémois âgés de 3 ans et plus par le comité des fêtes de Montiers, sur réservation.

Le repas est payant pour les personnes extérieures au village.

Spectacle de jonglage durant le repas.

La soirée sera couronnée par un concours de dessert ! Montières, Montières, à vos fourneaux.

PETITES ANNONCES



Assistante maternelle agréée depuis 2013, j'ai une place disponible dès septembre 2021, bébé à temps plein ou mi-temps...

Je suis prête à m'investir pour éveiller votre enfant et l'aider à grandir, lui proposer des activités tout en respectant son rythme de vie. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à me contacter !

Mme Christel Deléglise au 06.32.63.57.41 ou thierry.deglise0577@orange.fr

Je m'appelle Maëlle Guyard, j'ai 17 ans et je me propose de garder vos enfants à votre domicile. Je leur proposerai des activités selon leurs goûts. Je suis disponible les soirs et les week-ends en période scolaire et la journée pour les périodes de vacances. Je peux également proposer de l'aide aux devoirs et/ou une remise à niveau scolaire.

Si vous êtes intéressés vous pouvez me joindre au : 06 58 80 68 92 ou par mail à l'adresse suivante : maelleguyard5@gmail.com

ASTUCE DU MOMENT

La pierre d'argile - également appelée pierre blanche ou pierre d'argent est un des nettoyants les plus efficaces pour la maison. Composée d'éléments 100% naturels, elle est l'alternative idéale aux produits ménagers classiques souvent chimiques. Outre son pouvoir nettoyant, la pierre d'argile dégraisse et fait briller. Elle est en plus très facile à réaliser.

Recette pierre d'argile :

30 gr bicarbonate

50 gr blanc de meudon ou argile blanche

15 g liquide vaisselle

Mélanger les poudres

Ajouter le liquide vaisselle et mélanger

Laisser sécher 24h à 48h

PRENEZ SOIN DE VOUS

ET DE VOTRE FAMILLE

